

# DÉCRYPTAGE DU PROTOCOLE SANITAIRE

**Vos représentant-es des personnels du SNUipp-FSU 75 décryptent le protocole sanitaire** relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires édité par le Ministère de l'Education Nationale.

Ce document est un outil non exhaustif que nous mettons à la disposition des personnels.

Il peut vous permettre d'y voir plus clair, de gagner du temps, de faciliter votre lecture des 54 pages sur quelques points incontournables et de vous proposer nos commentaires et consignes !

Il peut aussi vous permettre de vous positionner sur la réouverture de votre école.

*Vous pouvez retrouver l'article spécial droit d'alerte, droit de retrait sur notre site ici : [Droit d'alerte, droit de retrait ? Comment ? Pourquoi ?](#)*

Le SNUipp-FSU réaffirme son opposition à la réouverture des écoles la semaine du 11 mai au regard de la persistance de l'intensité du virus au sein de notre ville. Le risque encouru par les personnels et les élèves est trop grand. En effet, la ville de Paris fait toujours face à une circulation du virus très intense et malheureusement meurtrière. Les hôpitaux franciliens sont encore en grande tension.

Le protocole sanitaire ministériel, ainsi que le Recteur l'a rappelé à plusieurs reprises, précise que si les conditions sanitaires ne sont pas réunies, l'école ne peut rouvrir.

## Page 5 : La distanciation physique en maternelle (et ailleurs...)

Contenu du protocole sanitaire	Commentaires du SNUipp-FSU 75	Consignes du SNUipp-FSU 75
<p>« La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une <b>distance minimale d'un mètre entre chaque personne</b>, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. (...) Les prescriptions sanitaires <b>insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les classes de maternelle.</b> »</p>	<p><b>Que signifient exactement ces deux phrases ?</b></p> <p>La distanciation physique recommandée est nécessaire, même si elle est quasiment impossible.</p> <p>Maintenir des enfants de 3 à 6 ans éloigné-es les un-es des autres de 1 mètre minimum <u>toute la journée</u> n'est pas possible, ou pourrait relever de la maltraitance.</p>	<p>Pour les écoles maternelles, écrire dans le protocole d'accueil que cette distanciation sera faite <b>dans la mesure du possible</b>, et donc pas à 100 %.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• procédure droit d'alerte, droit de retrait</li><li>• copie à <a href="mailto:snu75@snuipp.fr">snu75@snuipp.fr</a></li></ul>

## Page 7 : Le port du masque pour les personnels

Contenu du protocole sanitaire	Commentaires du SNUipp-FSU 75	Consignes du SNUipp-FSU 75
<p>« Le MEN mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des écoles et des établissements des masques dit « grand public » de Catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les écoles et établissements. »</p>	<p><b>Il y a une obligation par l'employeur Éducation nationale d'assurer la protection des personnels.</b> Tout personnel ou toute école qui ne recevrait pas ce matériel ne peut donc pas respecter les règles de protection. Il sera donc en situation de danger et mettra potentiellement les autres en danger.</p> <p>ex : dans une école, 10 enseignant-es et 4 AESH sont présent-es : il faudra 28 masques par jour, 126 masques par semaine.</p> <p>Il faudra aussi veiller à ce que les agent-es qui prennent les transports disposent de masques.</p>	<p><b>Pas de masque pour les personnels = pas d'ouverture de l'école</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• procédure droit d'alerte, droit de retrait</li><li>• copie à <a href="mailto:snu75@snuipp.fr">snu75@snuipp.fr</a></li></ul>

## Page 7 : Le port du masque pour les élèves

### Contenu du protocole sanitaire

En élémentaire, **l'avis du médecin peut déterminer le port de masques pour les enfants présentant des pathologies** « *Il appartient aux parents de fournir ces masques (...) Dans l'attente, le ministère dote chaque école en masques de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui le souhaitent ou doivent en être équipés et qui peuvent l'utiliser à bon escient* ».

### Commentaires du SNUipp-FSU 75

Au stock des masques pour les personnels (voir ci-dessus), doit s'ajouter le nombre de masques pour les élèves qui le souhaitent ou qui doivent en être équipés.  
ex : 22 élèves souhaitent ou doivent être équipés : il faudra 44 masques par jour, 198 masques par semaine (en plus de ceux prévus pour les personnels).

### Consignes du SNUipp-FSU 75

**Pas de masque pour équiper les élèves** qui le souhaitent (lorsque les familles n'ont pas accès aux masques par leur propres moyens) ou qui le doivent (pathologie avec avis du médecin) = **pas d'ouverture**

- procédure droit d'alerte, droit de retrait
- copie à [snu75@snuipp.fr](mailto:snu75@snuipp.fr)

## Page 8 : Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

Contenu du protocole sanitaire	Commentaires du SNUipp-FSU 75	Consignes du SNUipp-FSU 75
<p>« <i>Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu comme décrit ci-après <b>avant</b> la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476. Les modalités sont précisées dans la fiche dédiée du présent guide.</i> »</p> <p>« <i>Les établissements qui n'auraient pas fait l'objet de ces mesures de préparation avant la date de prérentrée ou de rentrée ne pourront pas accueillir les personnels et les élèves.</i> »</p>	<p>Dans le cas où le nettoyage des locaux et matériels n'a pas été effectué ou a été effectué avec des désinfectants non conformes (produit autre qu'ayant la norme de virucide NF EN 14476), la présence des élèves et des personnels est dangereuse. Le protocole est clair, l'école n'ouvre pas.</p>	<p><b>Non-respect des consignes de nettoyage et de désinfection des locaux et matériels = pas d'ouverture</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• procédure droit d'alerte, droit de retrait</li><li>• copie à <a href="mailto:snu75@snuipp.fr">snu75@snuipp.fr</a></li></ul>

## Page 9 : Formation du personnel

### Contenu du protocole sanitaire

« Les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation s'appuie notamment sur les prescriptions du présent guide, notamment celles figurant dans les fiches thématiques. **Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée, dans toute la mesure du possible, avant la reprise des cours. Le personnel médical de l'éducation nationale apporte son appui à ces actions de formation.** »

### Commentaires du SNUipp-FSU 75

**Il y a une obligation par l'employeur Éducation nationale d'assurer une formation avant la reprise des cours, sur les pratiques de protection pour eux et pour leurs élèves.**

Pour le SNUipp-FSU 75, le terme de formation est clair : ce n'est pas une autoformation. Une formation implique un formateur ou une formatrice !

Un simple lien Internet, comme proposé par l'Académie de Paris, n'est donc pas suffisant.

La possibilité de faire appel au personnel médical est précisée, aux équipes de s'en saisir.

### Consignes du SNUipp-FSU 75

**Pas de formation = pas d'ouverture possible**

- procédure droit d'alerte, droit de retrait
- copie à [snu75@snuipp.fr](mailto:snu75@snuipp.fr)

## Page 9 : Les élèves en situation de handicap

Contenu du protocole sanitaire	Commentaires du SNUipp-FSU 75	Consignes du SNUipp-FSU 75
<p>« Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adaptés. »</p>	<p>Certain-es élèves en situation de handicap ne peuvent tout simplement pas respecter certains gestes barrière, du fait de leur handicap justement. Le risque encouru par les AESH en particulier est trop grand, surtout qu'ils-elles n'ont, à la veille de la reprise, reçu aucune consigne de leur hiérarchie, malgré nos demandes réitérées en CTA et CHSCT.</p> <p>Les directeurs-trices ne doivent pas se retrouver seules à devoir annoncer aux parents que leur enfant ne pourra pas être accueilli-e.</p>	<p><b>Les équipes contactent leur IEN pour lui demander que faire concernant ces élèves, réputé-es prioritaires avec copie du mail à <a href="mailto:snu75@snuipp.fr">snu75@snuipp.fr</a></b></p>

## Page 10 : Les éléments de dimensionnement

Contenu du protocole sanitaire	Commentaires du SNUipp-FSU 75	Consignes du SNUipp-FSU 75
<p>La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer. Avant la rentrée des élèves, les salles de classe doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m<sup>2</sup> par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) <b>À titre d'exemple, une salle de 50m<sup>2</sup> doit permettre d'accueillir 16 personnes.</b></p>	<p>Outre la question de la taille des locaux à Paris, il n'est pas rare que les salles de classe fassent moins de 50m<sup>2</sup>, faut-il imaginer des élèves statiques à leur table, n'empiétant pas dans l'espace de leurs camarades ? Et comment faire avec les mètres carrés occupés par les armoires, placards et autres rangements dans nos salles de classes ?</p>	<p><b>C'est aux équipes de décider, avec bon sens et connaissance des locaux, du nombre d'élèves qu'il est raisonnable d'accueillir et de faire valider l'organisation par l'IEN.</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• procédure droit d'alerte, droit de retrait</li><li>• copie à <a href="mailto:snu75@snuipp.fr">snu75@snuipp.fr</a></li></ul>

## Page 24 : Accueil des élèves - Dispositions communes

### Contenu du protocole sanitaire

« Privilégier l'entrée par plusieurs accès pour diviser le volume du flux. »

« Maintenir les portes d'entrée (porte, portail) ouvertes pendant l'accueil (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact...»

### Commentaires du SNUipp-FSU 75

Alors que les écoles sont toujours soumises aux règles Vigipirate, il est important de signaler à votre IEN et à la Mairie cette possibilité, décrite dans le protocole, d'avoir plusieurs accès disponibles : demandez une confirmation !

### Consignes du SNUipp-FSU 75

**Contactez votre IEN par écrit et lui demandez si les règles Vigipirate s'appliquent toujours, s'il ou elle valide l'ouverture de plusieurs accès ?**

## Page 39 : Éviter les croisements de classes et d'élèves

Contenu du protocole sanitaire	Commentaires du SNUipp-FSU 75	Consignes du SNUipp-FSU 75
<p>Pour éviter tout croisement et contact entre élèves d'un même groupe mais aussi entre deux groupes différents, le protocole sanitaire indique notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Échelonner les temps de récréation.</li><li>- Éviter les regroupements de niveaux différents.</li><li>- Adapter et réduire les temps de récréation en fonction de l'effectif présent.</li><li>- Organiser les plannings de récréation et définir les modalités de signalement de début et de fin de récréation.</li><li>- <b>Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves (une matérialisation pourra être envisagée).</b></li></ul>	<p>Pour assurer la sécurité sanitaire des élèves, ce protocole semble <b>oublier leur sécurité tout court !</b></p> <p>Par exemple, pour préparer un déplacement vers la cour de récréation, un-e enseignant-e, seul-e, qui voudrait mettre en rang son groupe de 14 élèves, les un-es derrière les autres, devra disposer devant sa salle de classe <b>d'un couloir d'environ 20 mètres de long</b> s'il-elle veut à la fois respecter le mètre de distance entre chaque enfant et les avoir en intégralité dans son champ de vision.</p>	<p>Lors des déplacements d'élèves , <b>si impossibilité d'assurer à la fois la sécurité sanitaire et la sécurité physique.</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• procédure droit d'alerte, droit de retrait</li><li>• copie à <a href="mailto:snu75@snuipp.fr">snu75@snuipp.fr</a></li></ul>

## Page 53 : Procédure de gestion d'un cas Covid, test positif d'un-e élève

### Contenu du protocole sanitaire

« **Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.** Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école. »

### Commentaires du SNUipp-FSU 75

Le protocole demande donc l'identification, en cas de cas positif chez un-e élève, d'établir la liste des objets touchés par l'enfant durant... les dernières 48h ! En outre, il faudra être en mesure de lister et prévenir toute personne ayant pu entrer en contact avec l'enfant concerné-e ! Dans certaines de nos écoles, des dizaines de personnes au moins...

### Consignes du SNUipp-FSU 75

En attente d'un protocole académique :

- prévenir son IEN
- prévenir la Mairie
- saisir le CHSCT
- prévenir les familles et adultes